

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
M. Boucard, Mme Petex, M. Brigand, M. Forissier, M. Ray, M. Bazin, Mme Genevard, M. Dubois,
Mme Valentin et Mme Louwagie

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 10, supprimer les mots :

« le salarié, en accord avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui a pour objet de laisser à l’employeur la possibilité de choisir les jours travaillés de son salarié.